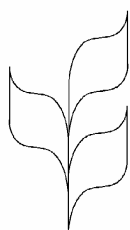




CBD



**CONVENTION SUR
LA DIVERSITÉ
BIOLOGIQUE**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/SBSTTA/8/10
25 novembre 2002

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR
DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET
TECHNOLOGIQUES

Huitième réunion

Montréal, 10-14 mars 2003

Point 6.1 de l'ordre du jour provisoire*

**DIVERSITÉ BIOLOGIQUE DES TERRES ARIDES ET SUB-HUMIDES :
DEMANDES DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES FIGURANT DANS LES
PARAGRAPHE 5 ET 6 DES DÉCISIONS V/23 ET VI/4**

Note du Secrétaire exécutif

RESUMÉ ANALYTIQUE

Dans la Décision V/23, au paragraphe 5, la Conférence des Parties demandait à l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques d'examiner et d'évaluer périodiquement l'état de la diversité biologique des terres arides et sub-humides et son évolution, en se basant sur le résultat des activités du programme de travail, et de faire des recommandations tendant à apporter des retouches au programme de travail de façon à mieux hiérarchiser les priorités et en établir le calendrier d'exécution. Au paragraphe 6 de la même Décision, la Conférence des Parties demandait également au Secrétaire exécutif d'examiner ce programme de travail et d'identifier les résultats escomptés, de nouvelles activités permettant de les obtenir, ceux qui doivent mener ces activités, et les échéanciers pour les actions et le suivi. Dans la Décision VI/4, la Conférence des Parties priait le Secrétaire exécutif, en collaboration avec les secrétariats des conventions concernées, de préparer une proposition visant à mettre en place un mécanisme de coordination des activités dans ces domaines et visant à relier et intégrer les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique adoptés dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique et les programmes d'action nationaux adoptés dans le cadre de la Convention sur la lutte contre la désertification (UNCCD).

La présente est divisée en quatre sections. La Section I présente l'introduction. La Section II contient une proposition sur la façon dont il faudrait évaluer périodiquement l'état de la diversité biologique des terres arides et sub-humides et son évolution, (conformément à la Décision V/23, paragraphe 5) et examiner les recommandations faites par le Groupe spécial d'experts techniques de la diversité biologique sur les terres arides et sub-humides. La Section III propose l'élaboration d'un programme de travail, conformément au paragraphe 6 de la Décision V/23, et présente un tableau qui précise les catégories

* UNEP/CBD/SBSTTA/8/1.

Pour des raisons d'économie, le présent document est imprimé en nombre limité. Les délégués sont donc priés d'apporter leurs propres exemplaires aux séances et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

exigées. La Section IV contient une proposition sur les mécanismes pouvant faciliter la coordination des activités dans le domaine de la diversité biologique/désertification/ dégradation des terres, et des changements climatiques, et vise à relier et à assurer l'intégration des stratégies et des plans d'action nationaux en matière de diversité biologique, et que ces derniers ont été préparés conformément aux programmes d'action nationaux de la Convention sur la diversité biologique et de la UNCCD. La proposition a été élaborée en collaboration avec la UNCCD, conformément à la Décision VI/4. Il est recommandé que toutes les propositions faites par le SBSTTA soient transmises et diffusées au Committee on Science and Technology (CST), ou aux autres organes compétents de la UNCCD, afin d'être examinées.

Les principaux éléments couverts dans chaque section de la note peuvent être résumés comme suit:

Section I

- Présentation du contexte sur le rapport et les décisions indiquées.

Section II

- Insister de nouveau sur l'importance des évaluations comme outils d'information afin d'orienter les mesures de gestion adaptative.
- La périodicité de ces évaluations peut uniquement être déterminée une fois qu'il y a un accord sur les lignes directrices et les mécanismes. Toutefois, il est recommandé que la première évaluation mondiale sur l'état et l'évolution de la diversité biologique des terres arides et sub-humides soit compilée à temps pour examen par la onzième réunion de la Conférence des Parties, en 2012, et que les mises à jour périodiques soient menées à des intervalles de dix ans à partir de ce moment là.
- Il est recommandé que les évaluations périodiques mondiales soient d'abord basées sur les évaluations nationales, et, autant que possible, sur les sources actuelles et les mécanismes existants. Il est nécessaire de convenir d'une stratégie définissant la façon dont les évaluations environnementales mondiales en cours, telles que la Global Lands Degradation Assessment (LADA) et l'Evaluation des écosystèmes en début de millénaire, seront renforcées afin d'incorporer les besoins spécifiques du programme de travail sur les terres arides et sub-humides.
- Il est recommandé de renforcer en priorité les processus d'évaluation nationaux qui permettent de mener les activités. Il est reconnu que les pays en voie de développement ont besoin d'avoir à leur disposition de ressources financières et techniques nouvelles et supplémentaires pour les mener à bien.

Section III

- Un tableau identifiant les résultats escomptés, les autres activités pour atteindre ces résultats, ceux qui doivent mettre en œuvre ces activités et ces échéanciers en vue de mesures et d'un suivi, ont été préparés par le Groupe spécial d'experts techniques sur les terres arides et sub-humides.
- Il a donc été envoyé par la suite aux partenaires et collaborateurs potentiels, comme partie intégrante d'un questionnaire au mois d'août 2002, afin de rechercher davantage la contribution des pays et d'autres partenaires et collaborateurs possibles.
- Une synthèse de ce tableau est annexée au présent document.

Section IV

- D'après les leçons retenues et les besoins exprimés par les pays pendant la première session du Comité pour l'examen de la mise en oeuvre (CRIC) de la UNCCD qui s'est tenue à Rome en novembre 2002, les propositions ont été faites concernant la mise en œuvre des synergies, particulièrement au niveau local.
- Les mécanismes qui ont déjà été mis en place par le Secrétariat pour encourager ces synergies, telles que la création de liaisons institutionnelles, devraient être renforcés, par exemple, au moyen de l'opérationnalisation poussée des programmes de travail conjoints existants, et du groupe de liaison créé en vue de coordonner l'élaboration des politiques, l'utilisation de la gestion et des ressources des conventions de Rio, et devraient poursuivre leurs travaux.
- Le groupe de travail conjoint prévu du groupe de liaison devrait être convoqué avec l'objectif, entre autres, de fournir des directives aux correspondants nationaux sur la façon de capitaliser sur les synergies entre les conventions.
- Les activités qui servent de catalyseur, comme le programme national d'atelier sur les synergies de la UNCCD, devraient être reproduites et menées en collaboration avec tous les membres du groupe de liaison. L'un des résultats de ces ateliers nationaux sur les synergies entre les responsables, dans les pays, des stratégies et des plans d'action nationaux en matière de diversité biologique, et des programmes d'action nationaux, particulièrement ceux qui sont chargés des initiatives dans les communautés.
- Il faudrait développer les possibilités de formation pour les Parties qui sont des pays en développement, et que l'UNCCD et la Convention sur la diversité biologique les facilitent, afin de planifier et d'élaborer des propositions de projet en vue de les soumettre au FEM.

RECOMMANDATIONS PROPOSÉES

1. L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA) pourrait souhaiter inviter l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, afin qu'elle soit l'agence d'exécution de la Global Land Degradation Assessment of Drylands et de l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire, et envisager d'intégrer, dans le contexte de leurs mandats respectifs, le besoin d'information sur l'état et l'évolution des terres arides et sub-humides de la diversité biologique, et de faire rapport sur cette question à la septième réunion de la Conférence des Parties.

2. SBSTTA pourrait souhaiter recommander à la Conférence des Parties de bien vouloir :

(a) *Adopter* le processus proposé pour l'évaluation périodique sur l'état et l'évolution de la diversité biologique dans les terres arides et sub-humides, tel que décrit dans le Tableau 1 de la Section II de la présente note, en se basant sur les connaissances et les structures des évaluations mondiales en cours, et en mettant l'accent sur le renforcement des capacités des pays en voie de développement afin de mener des évaluations à l'échelle nationale ;

(b) *Adopter* la proposition préparée par le Secrétaire exécutif en vue d'un affinement poussé du programme de travail et suggérer des partenaires annexés à la présente note ;

(c) *Prier* le Secrétaire exécutif de bien vouloir établir des objectifs pour la mise en oeuvre du programme de travail, en tenant compte de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes, du Plan stratégique de la Convention, ainsi que du Plan de mise en oeuvre du Sommet mondial sur le développement durable, en vue d'un examen par SBSTTA. Un tel processus suivrait l'approche prise pour l'élaboration de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes ;

(d) *Demander* au Secrétaire exécutif, en collaboration avec le Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, d'élaborer plus avant des mécanismes visant à faciliter la mise en oeuvre des synergies des conventions au niveau national, au moyen de la mise en oeuvre du programme de travail conjoint, des activités du groupe de liaison conjoint des Secrétariats des trois conventions de Rio et des projets conjoints décrits dans la Section III de la présente note.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
RESUMÉ ANALYTIQUE	1
RECOMMANDATIONS PROPOSÉES	3
I. INTRODUCTION	6
II. PROPOSITION D'EXAMEN PÉRIODIQUE ET D'ÉVALUATION DE L'ÉTAT ET DE L'ÉVOLUTION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE DES TERRES ARIDES ET SUB-HUMIDES	6
III. EXAMEN DU PROGRAMME DE TRAVAIL ET IDENTIFICATION DES RÉSULTATS ESCOMPTÉS, AUTRES ACTIVITÉS POUR RÉALISER CES RÉSULTATS, RESPONSABLES DE LA MISE EN OEUVRE DE CES ACTIVITÉS ET CALENDRIER DES MESURES ET DU SUIVI	9
IV. PROPOSITION D'ÉLABORATION D'UN MÉCANISME VISANT À COORDONNER LES ACTIVITÉS DANS LES DOMAINES DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE, DE LA DÉSSERTIFICATION/DÉGRADATION DES TERRES ET DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, ET ETABLISSEMENT DU LIEN POUR ASSURER L'INTEGRATION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE DANS LES STRATÉGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX AINSI QUE DANS LES PROGRAMMES D'ACTION NATIONAUX.....	13
<i>Annexe</i>	
TABLEAU SYNTHETIQUE DES RÉSULTATS ESCOMPTÉS, ÉCHEANCIERS, INTERVENANTS ÉVENTUELS ET INDICATEURS DES PROGRÈS DE LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL	17

I. INTRODUCTION

1. Dans la Décision V/23, au paragraphe 5, la Conférence des Parties demandait à l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques d'examiner et d'évaluer périodiquement l'état de la diversité biologique des terres arides et sub-humides et son évolution, en se basant sur le résultat des activités du programme de travail, et de faire des recommandations tendant à apporter des retouches au programme de travail de façon à mieux hiérarchiser les priorités.

2. Dans le paragraphe 6 de la même décision, la Conférence des Parties demandait également au Secrétaire exécutif d'examiner ce programme de travail et d'identifier les résultats escomptés, de nouvelles activités permettant de les obtenir, ceux qui doivent mener ces activités, et les échéanciers pour les actions et le suivi, en tenant compte des suggestions du Groupe d'experts techniques, et de les présenter à l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques aux fins d'examen à la réunion suivante. Ce processus doit être mené en étroite collaboration avec le Secrétaire exécutif de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et d'autres organes compétents pour assurer une synergie et éviter les doubles emplois;

3. A sa sixième réunion, dans le paragraphe 2 de la décision VI/4, la Conférence des Parties priait le Secrétaire exécutif, en collaboration avec les secrétariats des conventions concernées, de préparer une proposition visant à mettre en place un mécanisme de coordination des activités dans ces domaines, et à relier et intégrer les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique adoptés dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique ainsi que les programmes d'action nationaux adoptés dans le cadre de la Convention sur la lutte contre la désertification.

4. La Section II présente la façon dont l'analyse périodique et l'évaluation de l'état et de l'évolution de la diversité biologique des terres arides et sub-humides pourrait être menée. Il faut prendre en compte les recommandations faites par le Groupe spécial d'experts techniques sur la diversité biologique des terres arides et sub-humides, établi dans le paragraphe 7 de la décision V/23, afin de soutenir les travaux de SBSTTA, qui s'est réuni deux fois en 2002. La Section III rend compte de l'élaboration d'un programme de travail affiné, un tableau détaillé qui précise les catégories demandées se trouve attaché sous forme d'annexe. La Section IV contient une proposition de mécanismes qui faciliteront la coordination des activités de diversité biologique, de désertification/dégradation des terres et des changements climatiques, et qui assureront le lien et l'intégration des stratégies et des plans d'action nationaux de diversité biologique, en vertu de la Convention sur la diversité biologique et des programmes de mesures nationales de la UNCCD. La proposition a été élaborée avec le secrétariat de la UNCCD.

II. PROPOSITION D'EXAMEN PÉRIODIQUE ET D'ÉVALUATION DE L'ÉTAT ET DE L'ÉVOLUTION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE DES TERRES ARIDES ET SUB-HUMIDES

5. Dans la préparation du programme de travail sur les terres arides et sub-humides, qui a finalement été adopté dans la décision V/23 de la Conférence des Parties, une vue d'ensemble de l'évaluation de l'état et de l'évolution de la diversité biologique a été menée (UNEP/CBD/SBSTTA/4/7) afin d'identifier les composantes qui devront être incorporées dans le programme de travail. En réponse aux besoins identifiés, le programme de travail a été élaboré en deux éléments de programme : : partie A – « Evaluations » et partie B – « Mesures ciblées » (voir également l'Annexe 1). Ces deux éléments devraient être mis en oeuvre parallèlement. Les connaissances obtenues au moyen de ces évaluations aideront à guider les réponses nécessaires, tandis que les leçons apprises grâce aux activités renverront à l'évaluation. L'activité 1, qui se trouve dans la colonne « Evaluations » du programme de travail,

consiste à réunir et à analyser les informations sur l'état et l'évolution de la diversité biologique des terres arides et sub-humides afin d'aider à guider les mesures des réponses ciblées requises. Tandis que cette activité devrait être mise en œuvre à différents niveaux, y compris au niveau national, dans le paragraphe 5 de la décision V/23, la Conférence des Parties chargeait explicitement l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques d'examiner et d'évaluer périodiquement l'état de la diversité biologique des terres arides et sub-humides et son évolution, en se basant sur le résultat des activités du programme de travail,

6. Conformément au paragraphe 7 de la décision V/23, l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques a créé un Groupe spécial d'experts techniques sur la diversité biologique des terres arides et sub-humides dont le mandat consiste, notamment, à rassembler et à évaluer l'information sur le statut et l'évolution de la diversité biologique des terres arides et sub-humides. Le Groupe spécial d'experts techniques a examiné le besoin d'avoir un examen périodique et une évaluation de la diversité biologique des terres arides et sub-humides pendant ses deux réunions, et a fait des suggestions consistant à mener des évaluations périodiques de la diversité biologique des terres arides et sub-humides. Ce rapport est disponible pour la huitième réunion de SBSTTA sous la forme d'un document d'information (UNEP/CBD/SBSTTA/8/INF/2).

7. Tel que noté dans ce rapport, le Groupe spécial d'experts techniques a insisté sur le fait que les évaluations périodiques mondiales sur l'état et l'évolution de la diversité biologique des terres arides et sub-humides était importante, surtout dans les terres qui sont particulièrement riches en diversité biologique ou menacées de perte de diversité biologique. Il est recommandé que ces évaluations mondiales soient d'abord basées sur les évaluations nationales, et autant que possible, sur diverses sources et mécanismes existants. Le principe de la complémentarité entre les évaluations de niveau national et international en cours devrait être renforcé.

8. Diverses évaluations internationales sur l'environnement existent déjà ou sont en cours de planification. Toutefois, parmi ces dernières, aucune n'a été conçue pour l'évaluation de la diversité biologique des terres arides et sub-humides. La pertinence de diverses évaluations internationales spécialisées dans l'environnement sur la diversité biologique des terres arides et sub-humides dépend de l'ampleur et de la profondeur de leur couverture et des mandats des différentes évaluations. Le Groupe spécial d'experts techniques a identifié la Global Land Degradation Assessment of Drylands (LADA) et l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire comme ayant le potentiel pour traiter les aspects de l'évaluation périodique de l'état et de l'évolution de la diversité biologique des terres arides et sub-humides, alors que d'autres évaluations pourraient inclure des aspects de la diversité biologique dans leurs activités actuelles.

9. La LADA est exécutée par la FAO, avec des partenaires multiples, dont le PNUE à titre d'agence d'exécution. Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le Global Mechanism, un mécanisme financier qui soutient la mise en œuvre de la UNCCD, soutiennent la LADA. Cette évaluation a été initiée tout particulièrement pour répondre aux besoins des parties de la UNCCD et vise à évaluer l'état et l'évolution de la dégradation des terres sous tous ses aspects, y compris celui de la diversité biologique. Bien que les aspects de diversité biologique soient actuellement examinés à un niveau uniquement général, il est prévu que la LADA pourra traiter suffisamment les besoins du programme de travail sur les terres arides et sub-humides, si elle était soutenue par la Convention sur la diversité biologique. La phase de développement préliminaire de deux ans de la LADA a été lancée en 2002. Cette phase est axée sur (i) les méthodes d'évaluation ; (ii) le développement et les essais pilotes; (iii) la création d'un réseau de coopération des institutions; (iv) l'identification et l'évaluation des sources de données avec une couverture mondiale et régionale ; (v) la préparation du projet à échelle réelle. Il faut noter que bien que la LADA soit une évaluation internationale, son but est d'être opérationnelle au niveau

national. Par conséquent, elle pourrait éventuellement créer des mécanismes adaptés pour fonder, incorporer, et renforcer les efforts d'évaluation nationale.

10. L'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire examine déjà divers besoins d'évaluation de la Convention sur la diversité biologique et de la UNCCD et semble avoir une valeur de source d'information sur l'état et l'évolution de la diversité biologique des terres arides et sub-humides. Toutefois, il faut noter que l'Évaluation est encore en développement, et que la nature précise de ses résultats doit encore être définie. De plus, le thème central de l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire concerne d'abord l'état et l'évolution des écosystèmes, en matière de services qu'ils apportent aux populations. La diversité biologique est traitée comme une question multisectorielle. Par conséquent, on ne sait pas encore dans quelle mesure les éléments constitutifs de la diversité biologique autres que les écosystèmes seront examinés. Il faut noter que l'attention accordée aux terres arides et sub-humides sera probablement limitée (provisoirement, il y a un chapitre de 20 pages dans le principal volume intitulé « État et évolution »). De plus, l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire n'accèdera pas ou ne compilera pas de données originales, mais se concentrera plutôt sur l'analyse et la présentation des données existantes. Cette caractéristique est partagée avec d'autres évaluations mondiales sur l'environnement en cours. Les principaux résultats de l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire devraient être publiés en 2004.

11. Selon ce que nous venons de voir ci-dessus, il est recommandé que le SBSTTA invite la LADA et l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire à étudier, avec les partenaires compétents, comment les besoins du programme sur les terres arides et sub-humides, précisés dans le programme de travail, pourraient être intégrés ou complétés par les évaluations en cours, et de faire rapport sur cette question à la Conférence des Parties, à sa septième réunion en 2004. Une considération particulière devrait être accordée à la nécessité de renforcer les efforts nationaux afin d'évaluer l'état et l'évolution de la diversité biologique des terres arides et sub-humides.

12. Ceci pourrait, par exemple, être soutenu par l'élaboration conjuguée d'une série de lignes directrices pour les évaluations nationales sur l'état et l'évaluation de la diversité biologique des terres arides et sub-humides, avec les Parties intéressées. Ces lignes directrices devraient tenir compte des multiples approches différentes, des technologies et des efforts en cours qui s'appliquent à l'évaluation de la diversité biologique des terres arides et sub-humides et de ses impacts et conséquences sur les activités humaines et les événements naturels. Les leçons retenues de l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire devraient être tout particulièrement considérées dans ces lignes directrices. De plus, l'Évaluation sur les ressources forestières devrait être examinée, dans la mesure où elle est unique parmi les évaluations mondiales sur l'environnement puisque la FAO a été mandatée pour mener l'évaluation, qui implique la compilation de statistiques nationales, en collaboration avec les gouvernements nationaux. Pour faciliter davantage et tout particulièrement les Parties qui sont des pays en voie de développement à appliquer ces lignes directrices, des opportunités appropriées pour accéder aux technologies, et les transférer, et à avoir une coopération technique et scientifique, devraient particulièrement être identifiées et incluses. Cette série de lignes directrices devraient être reportée à la huitième réunion de la Conférence des Parties qui aura lieu en 2006.

13. Conformément à la proposition du Secrétaire exécutif sur le programme de travail pluriannuel de la Conférence des Parties (UNEP/CBD/COP/6/5/Add.2/Rev.1), le programme de travail sur les terres arides et sud-humides pourrait être examiné de façon approfondie à la huitième réunion de la Conférence des Parties en 2006. Il est recommandé selon l'examen approfondi et le(s) mécanisme(s) finalement établis pour l'analyse de l'état et de l'évolution de la diversité biologique des terres arides et sub-humides, la périodicité finale pour les évaluations futures devrait être arrêtée. Il est proposé qu'une première

évaluation mondiale de l'état et de l'évolution soit compilée d'ici 2012, et que des mises à jour périodiques soient menées tous les dix ans à compter de cette date.

14. On reconnaît que les pays en développement ont besoin d'avoir des ressources techniques et financières supplémentaires pour traiter les besoins en diversité biologique. Une considération devrait donc être accordée au développement des besoins de renforcement de capacités relatifs au domaine thématique de la diversité biologique des terres arides et sub-humides, y compris à l'évaluation de l'état et de l'évolution de la diversité biologique.

Table 1 Proposition de processus d'évaluation périodique de l'état et de l'évolution de la diversité biologique des terres arides et sub-humides (Les phases I à – IV dépendront des recommandations faites après la fin de la phase I).

Phase I: 2002-2004 (COP7)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Inviter la LADA et l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire à étudier comment les besoins des terres arides et sub-humides pourront être intégrés dans les évaluations en cours 2. Élaborer une proposition de mécanisme(s) qui relie l'évaluation nationale aux processus de rapport régional/international 3. Élaboration participative d'un projet de lignes directrices pour les évaluations nationales, y compris les indicateurs engagés
Phase II: 2004-2006 (COP8)	<ol style="list-style-type: none"> 4. Convenir de finaliser les lignes directrices pour les évaluations nationales et adoption pour la mise en oeuvre 5. Mise en oeuvre de mécanismes convenus et fonctionnels
Phase III: 2006-2012	<ol style="list-style-type: none"> 6. Rassemblement, traitement et communication des informations selon les mécanismes et lignes directrices convenues 7. En 2010, les Parties ont fait rapport au Sommet mondial sur le développement durable en ce qui concerne les objectifs relatifs à la diversité biologique, le cas échéant 8. Rapport d'évaluation mondial sur l'état et l'évolution de la diversité biologique
Phase IV: Rapports périodiques d'évaluation décennale	<ol style="list-style-type: none"> 9. Rapport périodique décennal basé sur les évaluations permanentes menées au niveau national, et à haut niveau

III. EXAMEN DU PROGRAMME DE TRAVAIL ET IDENTIFICATION DES RÉSULTATS ESCOMPTÉS, AUTRES ACTIVITÉS POUR RÉALISER CES RÉSULTATS, RESPONSABLES DE LA MISE EN OEUVRE DE CES ACTIVITÉS ET CALENDRIER DES MESURES ET DU SUIVI

15. A sa première réunion, le Groupe spécial d'experts techniques a élaboré un tableau qui identifiait les résultats prévus, les activités supplémentaires pour atteindre ces résultats, et ceux qui pourraient mettre en oeuvre ces activités et ces calendriers en vue d'actions et de suivi (voir UNEP/CBD/COP/6/INF/39). Le 15 août 2002, le tableau a été envoyé à des partenaires potentiels (correspondants nationaux de la Convention sur la diversité biologique et de la UNCCD et institutions compétentes), avec un questionnaire, pour rechercher davantage la contribution et étudier les possibilités de collaboration avec les pays ayant des terres arides et sub-humides, et avec d'autres organismes y afférent, conformément au paragraphe 8 de la décision V/23. Le 30 octobre 2002, 22 réponses ont été reçues, comme suit :

(a) Burkina Faso, Canada, Égypte, Hongrie, Namibie, République tchèque et Suisse, par l'intermédiaire de leurs correspondants nationaux pour la CDB ;

(b) Togo et Ouganda, par l'intermédiaire de leurs correspondants nationaux de la UNCCD; et

/...

(c) Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUFF), l'Organisation météorologique mondiale (OMM), le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS), la Commission européenne (CE), BirdLife International, le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI), le Centre International de Recherches Agricoles dans les Régions Sèches (ICARDA), l'Institut international de recherche sur l'élevage (ILRI), l'IUCN et la Banque mondiale.

16. Le tableau révisé des activités, des résultats escomptés, du calendrier, des intervenants potentiels et des indicateurs de progrès, est annexé au présent document.

17. Les activités 7 à 9 constituent la partie B du programme de travail ("Mesures ciblées pour répondre à des besoins identifiés"). Les voies et moyens de mettre en œuvre les différentes activités de la partie B sont présentées dans le programme de travail et comprennent : (i) le Renforcement des capacités; (ii) la création de sites de démonstration; (iii) la documentation et la diffusion d'étude de cas; (iv) l'amélioration de la consultation et du partage d'informations entre les intervenants ; (v) l'amélioration des interactions entre la Convention sur la diversité biologique et la UNCCD; et (vi) les partenariats entre tous les intervenant concernés, à tous les niveaux. Il faut insister sur le fait que ces activités doivent d'abord être mises en œuvre par les pays qui sont des Parties, entre autres, au moyen de l'intégration des stratégies et plans d'action nationaux de diversité biologique de la Convention sur la diversité biologique et des programmes d'action de la UNCCD, et d'autres stratégies nationales pertinentes. Les exemples de voies et moyens relatifs à la mise en œuvre sont énumérés dans le Tableau 2.

Table 2: Exemples de façons et de moyens de mettre en œuvre les activités 7 à 9 du programme de travail sur la diversité biologique des terres arides et sub-humides

<i>Voies et moyens</i>	<i>Exemples</i>
(i) Renforcement de capacités	Formation (Ex. : ateliers de formation régionaux sur la gestion et l'utilisation durable de la diversité biologique ; formation en recherche pour les étudiants des universités, échanges entre communautés)
	Soutien/renforcement institutionnel (Ex. : renforcement des banques zoologiques et botaniques, particulièrement dans les centres d'excellence nationaux et régionaux; centres de développement de technologies, institutions pour la résolution des conflits en matière de tenure des terres)
	Éducation (Ex. : intégration des questions clés de diversité biologique dans le programme d'enseignement supérieur, techniques agricoles et de conservation visant à inclure les mesures de conservation de diversité biologique dans les programmes)
	Sensibilisation du public (Ex. : année de la diversité biologique des terres arides et sub-humides)
(ii) Sites de démonstration	Sélection de sites et de meilleures pratiques (Ex.: Pour la gestion intégrée des bassins fluviaux, le développement et les applications de technologies adaptées, la gestion des ressources naturelles pour améliorer les moyens de subsistance, les démonstrations de systèmes de connaissances traditionnelles)
	Visites d'échanges entre les modules de formation (Ex. : entre et pour les communautés, les décideurs, les professionnels)
	Documentation et diffusion des informations sur les meilleures pratiques

<i>Voies et moyens</i>	<i>Exemples</i>
(iii) Études de cas	Projets (Ex. : mesures d'essai et approches en matière de conservation et d'utilisation durable des ressources de diversité biologique en vue de moyens de subsistance durables) Lignes directrices relatives à la gestion et aux meilleures pratiques (Ex. : réseaux efficaces de terres protégées, espèces exotiques envahissantes, conservation in-situ et ex-situ, évaluation économique)
	Documentation et diffusion (Ex. : développement de lignes directrices sur les meilleures pratiques, évaluation des études de cas, soutien sous forme de publi-reportage, création de supports de diffusion accessibles) Haut niveau, mise en oeuvre des politiques (Ex. : lignes directrices pour que les études de cas sur les leçons retenues atteignent le haut niveau, l'intégration dans l'élaboration de politiques, le soutien à la mise en oeuvre de politiques)
(iv) Amélioration des consultations et de l'échange d'informations	Participation et échange d'information (Ex. : entre les communautés locales, communication aux décideurs de niveau national, correspondants nationaux, niveau international) Réseaux d'informations (Ex. : UNCCD, TPN, bases de données, groupes d'experts) Transfert de technologies (Ex : lignes directrices, politiques, incitations)
(v) Amélioration de l'interaction entre la CDB & la UNCCD	Consultation régulière entre les secrétariats de la CBD et de la UNCCD (Ex. : groupe de liaison, événements parallèles à la Conférence des Parties, programmes de travail conjoints) Ateliers de synergie Projets conjoints (Ex. : sur la réhabilitation, la gestion des ressources durables)
(vi) Partenariats	Documentation sur des cas de réussite (Ex. : création de processus participatif, systèmes de tandems d'étudiants, collaboration en matière de recherche, partenariats public-privé)

18. Tel que demandé par le SBSTTA, le Groupe spécial d'experts techniques a identifié et résumé les besoins prioritaires en matière de renforcement de capacités des pays Parties concernés par les domaines thématiques de la diversité biologique des terres arides et sub-humides. L'évaluation a été basée, entre autre, sur les résultats de la UNDP-GEF Capacity Development Initiative, et les principales priorités sont reflétées dans l'annexe au présent document.

19. Il est reconnu que les Parties qui sont des pays en développement peuvent avoir besoin de ressources financières et techniques supplémentaires pour mettre en oeuvre ces activités efficacement. Comme activité servant de catalyseur, il est suggéré que les Secrétariats de la UNCCD et de la Convention sur la diversité biologique étendent le programme de formation aux pays en développement afin de planifier et d'élaborer des propositions de projets en vue de les soumettre au FEM, tel qu'initié en coopération avec l'Institut Agronomico per l'Oltremare (IAO) situé à Florence, en Italie, où deux cours de formation ont été organisés en 2002, avec des invitations envoyées à 20 participants de la région africaine.

20. De plus, les Parties qui font l'exercice d'auto-évaluation de leurs capacités nationales devraient être encouragées afin de considérer et d'examiner explicitement leurs capacités en vue de mettre en œuvre le programme de travail de la diversité biologique des terres arides et sub-humides avec succès.

IV. PROPOSITION D'ÉLABORATION D'UN MÉCANISME VISANT À COORDONNER LES ACTIVITÉS DANS LES DOMAINES DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE, DE LA DÉSSERTIFICATION/DÉGRADATION DES TERRES ET DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, ET ÉTABLISSEMENT DU LIEN POUR ASSURER L'INTÉGRATION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE DANS LES STRATÉGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX AINSI QUE DANS LES PROGRAMMES D'ACTION NATIONAUX

21. Les défis émanant de l'impact complexe des changements climatiques, de la perte de diversité biologique, de la sécheresse et de la désertification sur les conditions sociales, économiques et environnementales dans de nombreux pays, ont été illustrés au cours des années. Il a également été amplement démontré qu'il y avait une convergence évidente entre les objectifs parmi les trois conventions multilatérales sur l'environnement, et qu'il était nécessaire de réorienter les approches stratégiques qui ont été poursuivies jusqu'ici par les diverses Parties concernées, particulièrement au niveau des pays.

22. Il est en particulier nécessaire pour les divers intervenants de se concentrer davantage sur un cadre de travail plus large qui comprenne, entre autres, la gestion de la diversité biologique et des ressources naturelles durables, le contrôle de la désertification et la gestion durable des terres, les changements climatiques et les mesures d'adaptation et le développement socio-économique. Toutes ces questions ont été traitées séparément par les trois conventions de Rio. Il faut élaborer des propositions et des mécanismes tangibles pour faciliter la mise en œuvre des synergies.

23. Les diverses décisions de la Conférence des Parties ont progressivement établi des relations de travail étroites entre les trois conventions de Rio.¹ Le programme relatif aux terres arides et sub-humides a été élaboré en étroite collaboration avec la UNCCD et elle comporte un programme de travail conjoint entre les deux conventions. Pour faciliter davantage la mise en œuvre des synergies de la Convention sur la diversité biologique, de la UNCCD, et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Conférence des Parties, à sa sixième réunion, a demandé au Secrétaire exécutif, avec l'appui de la UNCCD, d'élaborer des propositions visant à établir des mécanismes de coordination des activités et de garantir l'intégration des stratégies et des plans d'actions nationaux en matière de diversité biologique en vertu de la Convention sur la diversité biologique, et des programmes d'action nationaux en vertu de la UNCCD. Par conséquent, les propositions ont été préparées en étroite collaboration avec la UNCCD et sont basées, en particulier, sur les leçons retenues et les besoins exprimés par les pays pendant la première session du Comité pour l'examen de la mise en œuvre (CRIC) de la UNCCD, qui s'est déroulée à Rome du 11 au 22 novembre 2002. L'un des thèmes principaux de l'examen était celui des liens et des synergies entre les autres conventions sur l'environnement, et le cas échéant, entre les stratégies nationales sur l'environnement.

24. Le CRIC s'est félicité des interventions relatives aux synergies de la Convention sur la diversité biologique et de la UNCCD, et d'autres conventions sur l'environnement, et a prié instamment, entre autres, qu'il y ait davantage de collaboration particulièrement au niveau local.

25. Une vue générale des avis et des recommandations des pays présentées par les pays a été fournie pendant l'examen des activités de promotion et de renforcement des relations avec les conventions les organisations internationales, les institutions et les agences concernées, dans un document préparé par le

¹ Voir, en particulier, les décisions I/5, II/13, III/21, IV/15, V/21 et VI/20.

secrétariat de la CCD (ICCD/CRIC/(1)/9), et des rapports détaillés sont inclus dans les rapports d'examen régionaux.² Les suggestions de mesures possibles comportaient :

- (a) Les programmes relatifs aux mesures des conventions sur l'environnement doivent être intégrés dans les stratégies de développement nationales ;
- (b) Il est nécessaire de renforcer les synergies avec les instruments juridiques qui traitent de la conservation et de l'utilisation durable des ressources naturelles ;
- (c) Les correspondants nationaux de la CCD, du FEM, de la Convention sur la diversité biologique, de la UNFCCC et de la Convention Ramsar sur les terres humides devraient travailler en plus étroite collaboration sur les projets de gestion intégrée et la préparation des propositions de projets ;
- (d) Le secteur privé, qui devrait apporter sa contribution financière à la mise en œuvre des conventions sur l'environnement et le développement durable, devrait être mieux informé sur les avantages provenant des synergies entre elles ;
- (e) La recherche de synergies au niveau des pays devrait être soutenue par des systèmes incitatifs adaptés, des dispositions institutionnelles pour la coordination et l'ouverture des COP respectives des conventions et de leurs secrétariats ;
- (f) La collaboration entre les structures de soutien scientifiques et les diverses conventions devrait être encouragée ;
- (g) Les alliances techniques et financières stratégiques devraient être bâties afin d'appuyer et de renforcer la coopération régionale et internationale, et le partenariat, en incluant notamment l'élément Sud-Sud ; et
- (h) Le nombre d'ateliers nationaux sur les synergies déjà organisés par la UNCEDD devraient être augmenté afin d'améliorer la capacité des décideurs au niveau des pays à mettre en œuvre les conventions en faisant appel aux synergies.

26. La stratégie adoptée par le Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique en vue de la promotion et du renforcement des synergies entre les conventions sur l'environnement s'est principalement concentrée à ce jour sur :

- (a) Le renforcement des liens institutionnels, par exemple, en établissant des memoranda de coopération/d'entente et des programmes de travail conjoints avec les secrétariats des diverses conventions environnementales ;
- (b) L'élaboration de politiques et de stratégies communes au niveau des dirigeants, par exemple, par l'intermédiaire d'un groupe de liaison des trois conventions de Rio au niveau de la direction générale ; et
- (c) Encourager l'intégration des principes de la Convention sur la diversité biologique dans les politiques sectorielles concernées au moyen de comités de direction interministériels/de coordination

² Pour toute documentation sur la première réunion du CRIC, visitez le site de la Convention pour la lutte contre la désertification (<http://www.unced.int/>).

sectorielle par l'intermédiaire des stratégies et des plans d'action nationaux de diversité biologique, conformément à l'article 6 de la Convention sur la diversité biologique.

27. Il est proposé que les mécanismes qui encouragent les synergies et qui ont déjà été mis en place par le Secrétariat de la diversité biologique devraient être renforcés davantage. Les liens institutionnels établis auxquels il est fait référence dans le paragraphe 26 ci-dessus devraient être davantage mis en œuvre. Un exemple relatif à ces options d'opérationnalisation est la demande de l'Organe subsidiaire de la UNFCCC (SBSTA) au secrétariat de la convention et aux autres membres du groupe de liaison, d'organiser conjointement un atelier. Cet atelier devrait :

(a) Préparer les directives pour les correspondants nationaux de chaque convention et contribuer à améliorer la coordination et la communication entre eux ; et

(b) Identifier les options visant à augmenter la coopération et à reproduire les synergies entre les conventions dans les mécanismes existants, particulièrement en ce qui concerne l'échange d'informations dans des domaines identifiés.

28. Il est recommandé que le Secrétaire exécutif, sur la base des résultats et des recommandations de l'atelier mentionné ci-dessus, rédige des lignes directrices sur l'examen des stratégies et des plans d'action de diversité nationale, en mettant l'accent sur l'intégration intersectorielle, éventuellement en collaboration avec les autres Conventions de Rio et/ou les membres du groupe de liaison.³ On ne peut donner trop d'importance à l'intégration des professionnels de niveau local et national dans le processus de formulation de ces lignes directrices. Les avis et résultats obtenus lors du processus UNCCD-CRIC sont très précieux pour identifier des besoins réels des partenaires de la mise en œuvre au niveau national. De plus, les partenariats de travail existants doivent être élaborés davantage.

29. Dans le même ordre d'idée, les activités qui servent de catalyseur, telles que celles qui ont déjà été testées par le programme national des ateliers sur les synergies de la UNCCD, devraient être répétées et menées en collaboration avec tous les membres du groupe de liaison, et autant que possible, aux niveaux régional et sous-régional. A la demande des Parties, le Secrétariat de la UNCCD a facilité l'organisation des ateliers nationaux dans les pays en développement choisis pour stimuler la discussion sur les modalités de collaboration par les diverses parties prenantes dans la mise en œuvre des trois conventions de Rio. Les trois principaux objectifs sont les suivants :

(a) Renforcer la coordination en cours au niveau local, y compris par l'échange d'informations, afin d'arriver à utiliser de façon optionnelle des ressources disponibles au niveau national ;

(b) Faciliter le dialogue politique avec la communauté concernée, pour que les ressources financières deviennent des ordres du jour concrets, et traiter de façon efficace les objectifs communs des conventions ; et

(c) Aider les secrétariats de la convention à préparer et/ou mettre à jour les programmes de travail conjoints afin d'atteindre les objectifs des pays, particulièrement dans le renforcement des capacités, les systèmes d'information et options innovatrices en matière de coopération et d'assistance.

30. Un des résultats de ces ateliers nationaux sur les synergies devrait être la formulation de propositions de projets conjoints qui identifieraient des façons de développer les synergies entre les opérateurs au niveau des pays chargés des stratégies et des plans d'action nationaux en matière de diversité biologique et les programmes d'action nationaux, particulièrement ceux responsables des

³ Il faut noter que le SBSTTA a recommandé au Secrétaire exécutif de la Convention Ramsar sur les zones humides de devenir un membre permanent du groupe de liaison.

initiatives des communautés qui, dans ce contexte, pourraient avoir une meilleure chance de forger des partenariats avec des outils de mise en œuvre en vertu des deux conventions. Les opportunités de formation pour les Parties qui sont des pays en développement, facilité par les secrétariats des conventions de Rio et présenté dans le paragraphe 19 ci-dessus, devraient soutenir la mise en œuvre des projets pilotes sur les synergies. Les leçons retenues de ces activités de mise en œuvre conjointes pourraient être encore plus utiles pour l'affinement futur des stratégies, afin de capitaliser, dans la mesure du possible, sur les synergies entre conventions, et devraient être indiquées à la Conférence des Parties, à sa huitième réunion, dans le contexte du programme de travail sur la diversité biologique des terres arides et sub-humides.

Annexe

TABLEAU SYNTHETIQUE DES RESULTATS ESCOMPTEES, ECHEANCIERS, INTERVENANTS EVENTUELS ET INDICATEURS DES PROGRES DE LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL

Activité	Résultats prévus	Échéancier	Intervenants clés §	Situation	Indicateurs des progrès	Date
PARTIE A: EVALUATIONS						
Activité 1. Évaluation de l'état et de l'évolution	<ul style="list-style-type: none"> Examen complet et rapport d'évaluation sur l'état et l'évolution de la diversité biologique des terres arides et sub-humides 	2012	FAO, LADA, MA, Parties, CDB	Prévu	Évaluation préliminaire Projet d'évaluation finale	2006 2010
Activité 2. Terres ayant une valeur particulière et/ou menacées	<ul style="list-style-type: none"> Examen et évaluation des terres ayant une valeur particulière et/ou menacées 	2012	Centre pour le patrimoine mondial, Secrétariat du Programme sur l'homme et la biosphère, WCPA, UICN, WCMC, Parties,	Prévu	Projet de carte et rapport d'évaluation	2008
Activité 3. Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs entièrement opérationnels pour l'évaluation de l'état et de l'évolution 	2012	FAO, LADA, MA, Parties, CDB	En cours	Projet d'une série d'indicateurs	2004
Activité 4. Connaissances sur les processus qui affectent la diversité biologique	<ul style="list-style-type: none"> Rapports et publications sur la structure et le fonctionnement des écosystèmes des terres arides et sub-humides, y compris l'impact possible des changements climatiques sur les terres arides et sub-humides. 	En cours	Divers instituts de recherche et de développement, y compris les réseaux de connaissances locales, Parties	En cours	Projet de résumé de la publication du Groupe spécial d'experts techniques sur la diversité biologique et les changements climatiques	2006 2003

§ Résumé indicatif provenant de la liste des partenaires éventuels du Groupe spécial d'experts techniques sur la diversité biologique des terres arides et sub-humides (UNEP/CBD/SBSTTA/8INF/2).

<p>Activité 5. Avantages découlant de la diversité biologique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Compilation des informations sur les avantages locaux et mondiaux • Évaluation de l'impact socio-économique de la perte de la diversité biologique et lien avec la pauvreté • Études de cas sur les liens entre la perte de la diversité biologique et la pauvreté 	<p>2012 2006 2006</p>	<p>Divers instituts de recherche et de développement, y compris les réseaux de connaissances locales, Parties Divers instituts de recherche et de développement, y compris les réseaux de connaissances locales, Parties, partenaires, CDB</p>	<p>En cours En cours Prévu</p>	<p>Groupe spécial d'experts techniques sur les terres arides et sub-humides (UNEP/CBD/SBSTTA/8/INF/2). Projet de publication Groupe spécial d'experts techniques sur les terres arides et sub-humides Projet de rapport Soumission des études de cas des Parties</p>	<p>2002 2006 2002 2005 2005</p>
<p>Activité 6. Meilleures pratiques de gestion</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Études de cas comprenant l'examen des connaissances traditionnelles • Lignes directrices pour l'évaluation des bonnes pratiques 	<p>2006 2004</p>	<p>Parties, partenaires, CDB CDB, Parties</p>	<p>Prévu Prévu</p>	<p>Soumission des études de cas par les Parties Projet de lignes directrices</p>	<p>2005 2003</p>
<p>PARTIE B: MESURES CIBLEES</p>						
<p>Activité 7. Mesures pour la conservation et l'utilisation durable</p>						
<p>(a) Terres protégées</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Lignes directrices sur la création de "réseaux relatifs aux terres protégées de façon adaptée et efficace " • Création d'une zone protégée supplémentaire 	<p>2008 En cours</p>	<p>WCPA, Conventions sur l'environnement, IUCN, Centre pour le patrimoine mondial, Secrétariat du Programme sur l'homme et la biosphère</p>	<p>En cours En cours</p>	<p>Rapport sur les terres protégées</p>	<p>2012</p>
<p>(b) Réhabilitation et/ou restauration</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport et base de données sur les mécanismes appropriés de technologies et de transfert • Évaluation de l'efficacité des mesures sur les sites d'essai • Mesures mises en oeuvre au moyen des Stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique (SPANDB) et des Programmes d'action nationaux (PAN) 	<p>2002 En cours</p>	<p>Norvège, CDB, Parties et divers partenaires Parties Parties</p>	<p>En cours Proposé Proposé</p>	<p>Atelier sur le transfert de technologies Sites créés; visites d'échange entre pays touchés Réhabilitation explicite Projet mis en oeuvre dans le monde entier</p>	<p>2003 2008 2008</p>

(c) Espèces exotiques envahissantes	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des informations et des échanges sur les espèces exotiques envahissantes • Lignes directrices et mécanismes pour une meilleure gestion, intégration par les SPANDB 	En cours 2008	Parties, soutenues par le GISP Parties, GISP	En cours En cours	Ateliers, le centre d'échange inclut des informations explicites Projet de lignes directrices	2008 2006
(d) Systèmes de production	<ul style="list-style-type: none"> • Lignes directrices opérationnelles sur l'utilisation durable, les pratiques d'agriculture durable, le système de production intégrée, et la préparation à la sécheresse • Rapport d'étape sur l'élaboration d'incitations, y compris les marches "justes et équitables" 	2004	Parties, FAO, CGIAR centres, WB, divers instituts de recherche Parties	En cours Proposé	Projet de lignes directrices Projet de document ressource ; 3 ^e Rapports nationaux	2003 2006
(e) Ressources en eau	<ul style="list-style-type: none"> • Lignes directrices mises en oeuvre sur la gestion et l'utilisation durable des ressources en eau • Études de cas sur les meilleures pratiques disponibles 		Parties, Ramsar et autres conventions sur l'environnement, GIWA, instituts de recherche, Parties	Proposé Proposé	Lignes directrices rédigées Soumission des études de cas des Parties	2008 2007
(f) Conservation <i>in situ</i> et <i>ex situ</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Lignes directrices pour les besoins de conservation <i>in situ</i> et <i>ex situ</i> et les besoins de gestion, selon les meilleures pratiques mises en oeuvre • Capacités des banques zoologiques et botaniques et autres institutions pour le renforcement de la conservation <i>ex-situ</i> 		WCPA, IUCN, WWF, CGIAR centres, Parties Parties, centres régionaux	Proposé Proposé	Projet de lignes directrices Intégration dans NBSAP et NAP	2006 2008
(g) Évaluation économique et technologies adaptatives	<ul style="list-style-type: none"> • Étude sur l'évaluation économique des biens et services dans les domaines ayant une valeur spécifique pour la diversité biologique • Lignes directrices pour l'utilisation d'instruments économiques mis en oeuvre au moyen des SPANDB 		Parties, WB, divers instituts de recherche et de développement Parties	Proposé Proposé	Projet de rapport du Groupe spécial d'experts techniques Projet de lignes directrices	2002 2006

(h) Biomasse de la faune et de la flore	<ul style="list-style-type: none"> Études de cas sur les meilleures pratiques Incorporation des leçons retenues dans les SPANDB et les PAN 		Parties, divers partenaires Parties	Proposé Proposé		
(i) Formation, éducation et sensibilisation du public	<ul style="list-style-type: none"> Programmes de formation en place aux niveaux national et régional Campagnes de sensibilisation du public sur l'importance de la diversité biologique des terres arides et sub-humides 		Parties, centres régionaux d'excellence, TPN de la UNCCD Parties, CDB, UNCCD	Proposé Proposé	Ateliers de formation par année et par région Année de la diversité biologique dans les terres arides et sub-humides	2006
(j) Information sur l'utilisation durable	<ul style="list-style-type: none"> Développement des informations sur les mécanismes d'échange 		Parties, organisations sous-régionales, TPN	Prévu, en cours	Les TPN discutent 2 thèmes qui se rapportent au programme de travail chaque année	2008
(k) Encouragement des programmes de recherche et de développement	<ul style="list-style-type: none"> Établissement des priorités en matière de recherche Élaboration de projets pilotes et mise en oeuvre au niveau local 		Parties, instituts de recherche et de développement	Prévu, en cours Prévu, en cours	Partenariat pour la recherche en collaboration Sites de démonstration par région et par année	2006
(l) Gestion intégrée des bassins versants et des espèces en voie de disparition	<ul style="list-style-type: none"> Études de cas sur : (i) la gestion intégrée des bassins versants, (ii) corridors pour les espèces migratoires, (iii) conservation des espèces rares en voie de disparition 		Parties	Proposé	Études de cas par région présentée	2006
(m) Coopération avec les conventions compétentes	<ul style="list-style-type: none"> Memoranda de Coopération (MC) avec les conventions compétentes Programme de travail conjoint avec les conventions compétentes 		Conventions diverses Conventions diverses	En cours En cours	Ateliers sur les synergies Projets pilotes en matière de synergies	
Activité 8. Promotion des ressources de gestion responsable						
(a) Structures locales institutionnelles ; et techniques autochtones et locales	<ul style="list-style-type: none"> Études de cas en place et expériences réussies, documentées, et partagées Mise en oeuvre importante au moyen des SPANDB des PAN 		Parties Parties	Proposé Proposé	Échange au niveau régional Visite des programmes en place	2006

(b) Décentralisation de la gestion	<ul style="list-style-type: none"> Études de cas et expériences réussies sur la gestion des ressources au niveau des communautés 		Parties	Proposé	Publication d'études de cas, visites d'échange sur les sites	2006
(c) Instituts de tenure des terres et résolution des conflits	<ul style="list-style-type: none"> Études de cas et expériences réussies sur le renforcement de structures d'organisation nationales 		Parties	Proposé	Exemples d'ateliers qui montrent des cas concrets	2008
(d) Questions transfrontières	<ul style="list-style-type: none"> Lignes directrices sur la collaboration transfrontière mises en oeuvre au moyen des SPANDB et des PAN Augmentation du nombre de dispositions de partenariats bilatéraux et sous-régionaux en place 		Parties, WCPA, IGO Parties	Proposé En cours	Projet de lignes directrices	2008
(e) Politiques et instruments	<ul style="list-style-type: none"> Mécanismes de collaboration élaborés entre les correspondants nationaux respectifs Études de cas, lignes directrices pour l'intégration multisectorielle des SPANDB et des PAN 		Parties, CDB, UNCCD Parties	En cours En cours	Ateliers sur les synergies, organisés chaque année Présentation des premières études de cas (UNCCD-CRIC)	2004 2002
Activité 9. Soutien des moyens de subsistance						
(a) Diversification des revenus	<ul style="list-style-type: none"> Études de cas sur la diversification des revenus Lignes directrices sur la diversification des revenus et opportunités mises en oeuvre au moyen des SPANDB et des PAN 		Parties Parties	Proposé Proposé	Rapport sur les premières études de cas Projet de lignes directrices	2006 2008
(b) Récoltes durables	<ul style="list-style-type: none"> Lignes directrices sur les meilleures pratiques incorporées dans les SPANDB, PAN et autres politiques pertinentes 		Parties	Proposé	Projet de lignes directrices	2004
(c) Innovations pour la production locale des revenus	<ul style="list-style-type: none"> Études de cas pertinentes accessibles 		Parties	Proposé	Ateliers et visites d'échange	2006
(d) Développement des marchés	<ul style="list-style-type: none"> Produits dérivés de l'utilisation durable toujours plus 		Parties, OMS	Proposé	Rapport sur les premières études de cas	2006

	<ul style="list-style-type: none"> commercialisée Élaboration de relations commerciales propices 		Parties, OMS	Proposé		
(e) Partage juste et équitable des avantages	<ul style="list-style-type: none"> Lignes directrices produites et intégrées dans les NBSAP, PAN et autres politiques pertinentes 		Parties, CDB	Proposé	Projet de lignes directrices	2008

Liste indicative des partenaires éventuels** et abréviations

CDB=Convention sur la diversité biologique; CCD= Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification; GCRAI= Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale; CIAT= Centre international d'agriculture tropicale; CIFOR= Centre pour la recherche forestière internationale; CILSS= Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel; CITES= Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction; CMS = Convention on the Conservation of Migratory Species of Wild Animals; CPF=Collaborative Partnership on Forests; FAO-- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture; GEF= Fonds pour l'environnement mondial; PMEE= Programme mondial sur les espèces envahissantes ; GIWA= l'Evaluation mondiale des eaux internationales, ICARDA= Centre International de Recherches Agricoles dans les Régions Sèches ; CIRAF= Centre international pour la recherche en agroforesterie; ICRISAT= Institut international de recherche sur les cultures des terres tropicales semi-arides; FIDA=Fonds international de développement agricole; IGBP= Programme International Géosphère Biosphère; JITA=International Institute for Tropical Agriculture; CIPEA= Institut international de recherche sur l'élevage; ILTER=International Long-term Ecological Research Network, IPGRI= Institut international des ressources phytogénétiques ; IPPC=Integrated Pollution and Prevention Control; IGO=Intergovernmental organization; UICN= Union mondiale pour la nature; IUFRO= Union internationale des instituts de recherches forestières; LUCC=Land Use and Cover Change Programme (of IGBP); MA=l'Evaluation des écosystèmes à l'aube du millénaire; OIE=World Organization for Animal Health; OSS=Observatoire du Sahara et Sahel; SADC=Southern African Development Community; TPN=Thematic Programme Networks of the CCD; PNUD= Programme des Nations Unies pour le développement; PNUE= Programme des Nations Unies pour l'environnement; PNUE-WCMC= Centre mondial de surveillance de la conservation; UNESCO= Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture; UNESCO-MAB= Programme sur l'homme et la biosphère ; CCNUCC - Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques; FNUF= Forum des Nations Unies sur les forêts; UNITAR-NU Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche; BM=Banque mondiale; WCPA-World Commission on Protected Areas; WHC= Centre pour le patrimoine mondial (UNESCO); OMPI= Organisation mondiale de la propriété intellectuelle; OMM= Organisation météorologique mondiale ; WRI=World Resource Institute; OMC= Organisation mondiale du commerce; WWF= Fonds mondial pour la nature

** Tel qu'énuméré dans le Rapport du Groupe de travail spécial d'experts techniques sur la diversité biologique des terres arides et sub-humides (UNEP/CBD/SBSTTA/8/INF/2), et mise à jour d'après le questionnaire envoyé en 2002.